

Arrêté n° AA-2021-12 du 24 août 2021
abrogeant l'arrêté n° AA-2019-10 du 09 juillet 2019
portant délégation de signature financière de M. Ashwin CHINNAYYA

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n° AA-2019-10 du 09 juillet 2019 portant délégation de signature financière de M. Ashwin CHINNAYYA ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n° AA-2019-10 du 09 juillet 2019 portant délégation de signature financière de M. Ashwin CHINNAYYA est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 24 août 2021, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le **24 AOUT 2021**



Arrêté n° AA-2021-13 du 26 août 2021
abrogeant l'arrêté n° AA-2020-16 du 15 octobre 2020
portant délégation de signature financière de M. Eric GONCALVES DA SILVA

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n° AA-2020-16 du 15 octobre 2020 portant délégation de signature financière de M. Eric GONCALVES DA SILVA ;
- Vu la démission de M. Eric GONCALVES DA SILVA de sa fonction de chef de département adjoint du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) à compter du 30 août 2021 ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n° AA-2020-16 du 15 octobre 2020 portant délégation de signature financière de M. Eric GONCALVES DA SILVA est abrogé à compter du 30 août 2021.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 26 août 2021, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le **26 AOUT 2021**

